

CERTIFICATION RNCP DU TITRE DE RÉFLEXOLOGUE

Reconnu par l'Etat au niveau II

GÉNÉRALITÉS

Le titre RNCP de Réflexologue est un titre professionnel qui atteste avoir aussi bien des compétences pour effectuer des soins réflexologiques, que des aptitudes à créer et diriger une activité de Réflexologue. Ainsi sont autorisés à la certification RNCP les personnes qui peuvent justifier avoir été formées dans ces domaines et être installées professionnellement depuis plus de 6 mois.

Une fois le titre obtenu, vous pouvez vous présenter comme «Réflexologue reconnu(e) par l'Etat au niveau II». Notez que c'est le niveau II qui est reconnu par l'Etat, car la CNCP a jugé que les activités du Réflexologue relève du niveau II, c'est-à-dire qu'il effectue un travail en autonomie avec prise de décision. Le titre de Réflexologue n'est par contre pas «reconnu» par l'Etat (ce n'est pas une profession réglementée), mais «certifié» ou «enregistré» par l'Etat.

Remise à niveau

Si cela fait quelques temps que vous avez fait la formation, nous vous conseillons le stage « De la formation à la profession » pour faire des révisions.

L'ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

Etape 1 : Dépôt du dossier de candidature RNCP

Un dossier de candidature RNCP est à remplir et renvoyer par voie dématérialisée au centre de formation.

Etape 2 : Attester ses compétences en tant que Réflexologue

1. Elaboration d'un mémoire

Il s'agit d'un mémoire via lequel vous montrez avoir acquis les compétences exigées par le référentiel du titre professionnel. Ce mémoire sera remis au centre Mireille Meunier sous 2 formes : PDF (mail) et version papier à apporter le jour de l'évaluation.

2. Dossier de présentation pour le jury

Un dossier de présentation a pour objectif de montrer votre parcours professionnel, vos démarches commerciales, l'intensité de votre activité, la manière de vous présenter (insérer une carte de visite ou flyer dans le document). Ce document est à remettre sous 2 formes : PDF (mail) et version papier (voie postale).

Etape 3 : Déroulement de l'épreuve

Les épreuves RNCP se déroulent sur une journée, de 9h00 à 18h00, comportant une soutenance orale et une mise en situation professionnelle.

Etape 4 : Validation des blocs de compétences

La validation des blocs de compétences permettant la délivrance du certificat sont prononcées après délibération du jury.

DATES ET COÛT DES ÉPREUVES

Prochaines dates d'évaluation : Dimanche 21 octobre 2018, à 38160 Saint Antoine l'Abbaye

300 euros (si la certification s'effectue dans le cadre du stage « De la formation à la Profession », le coût du stage inclus le passage à la certification)

LA DELIVRANCE DU TITRE DE REFLEXOLOGUE

Le candidat est évalué par un jury composé de 5 personnes neutres et indépendantes au Centre de Formation Mireille Meunier.

Compétences attestées

Le titre de Réflexologue atteste que les titulaires ont acquis les compétences qui leur permettent de pratiquer ce métier. Ce titre est défini par un référentiel qui décrit les blocs de compétence et les modalités d'évaluation.

Le réflexologue doit être capable de :

- Bloc 1 : Analyser des besoins et des motifs de consultations en réflexologie d'un consultant, évaluer et valider des possibilités de prise en charge en réflexologie
- Bloc 2 : Réaliser un bilan réflexologique, cibler des troubles et des zones perturbées à traiter en réflexologie, définir et concevoir un plan thérapeutique
- Bloc 3 : Sélectionner et mettre en œuvre des protocoles adaptés en individualisant la démarche thérapeutique selon les besoins personnels et spécifiques de la personne consultante en incluant la dimension émotionnelle et psychique, rétablir des équilibres énergétiques et assurer le suivi du consultant
- Bloc 4 : Promouvoir la réflexologie, gérer et développer une activité professionnelle de réflexologue, analyser sa pratique, animer un atelier en réflexologie

Composition et mission du jury

Les membres du jury sont des professionnels en activité dans le milieu de la santé (pharmaciens, sage-femmes, infirmiers, etc), extérieurs au Centre de Formation Mireille Meunier et n'interviennent pas dans les formations proposées. Le jury a pour rôle de garantir le professionnalisme du Réflexologue. Le jury est responsable de la délivrance globale du titre.

Délibération du jury et établissement du procès-verbal

Le procès-verbal de délibération concerne tous les candidats soumis à l'examen du jury et ne peut être limité aux seuls candidats ayant obtenu la certification. Le jury procède donc à l'établissement de la liste de tous les candidats reçus ou non à la certification.

Proclamation des résultats

La proclamation des résultats définitifs intervient si possible dès l'établissement du procès-verbal à la fin de la délibération du jury.

Délivrance du titre

Le Centre de Formation Mireille Meunier délivre les titres selon la délibération du jury et à partir des procès-verbaux transmis par son président.

Validation partielle et conditions de rattrapage

Selon les motifs de refus de la certification, des solutions sont envisagées afin que le candidat puisse se représenter ultérieurement. Si certaines compétences sont défailtantes, le candidat est invité à suivre la formation qui correspond à l'enseignement de ces compétences. Si le projet professionnel n'est pas suffisamment solide, il est invité à le modifier avant de se représenter. Le candidat a la possibilité de représenter un dossier de validation des compétences manquantes au jury dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de notification de la décision du jury.

QUE PERMET LE TITRE DE RÉFLEXOLOGUE

Il est difficile d'anticiper les effets de la certification par l'Etat du métier de Réflexologue, car c'est un titre très récent (2015). Cependant, déjà, nous pouvons observer qu'il ouvre certaines portes :

Annuaire des Réflexologues RNCP

En tant que Réflexologue RNCP, vous pouvez figurer sur l'annuaire des réflexologue RNCP :

<https://www.reflexologues-rncp.com/>



Réflexologues RNCP

Annuaire des Réflexologues professionnels certifiés

Chambre Nationale des Praticiens de la Santé Durable

Vous pouvez adhérer à la Chambre Nationale des Praticiens de la Santé Durable, dans la rubrique « Réflexologue RNCP »

<http://www.chambre-professions-sante-durable.fr/>



**CHAMBRE NATIONALE
DES PROFESSIONS
DE LA SANTE DURABLE**

Mallette du Réflexologue

Afin de développer votre activité professionnelle, vous pourrez acquérir la mallette contenant différents outils de présentation et d'animation (dépliants préconçus où vous pouvez entrer vos coordonnées, outils d'animation et de présentation).

Institutions

Vous pourrez intervenir en institution plus facilement : entreprises, associations sportives, hôpitaux, EHPAD, etc. Les institutions semblent rassurées par le fait que le métier possède un référentiel de tâches et d'activité, ainsi que des moyens d'évaluation précis, qui ont été validés par l'Etat. Ces interventions en institutions pourront être un plus à la clientèle privée que vous avez déjà développée.

Avec le plaisir de vous retrouver parmi les professionnels de la réflexologie !